a pas beaucoup de différence entre la motion présentée par mon honorable ami, cette année, et celle qu'il défendait l'an dernier Mon honorable ami me permettra sans doute de le complimenter de ce que sur ce point du moins, il a montré une certaine constance depuis que la question a été présentée à la Chambre.

Dire à un homme qu'il a eu de la constance, ce n'est pas lui faire un grand compliment; mais si petit qu'il soit, je l'offre à mon honorable ami parce qu'après tout c'est bien quelque chose, si l'on tient compte du milieu dans lequel il se trouve, car rien n'a été plus remarquable que les changements d'opinion de ses amis, changements qui se sont produits pour ainsi dire

avec la rapidité de l'éclair.

Mais comment m'exprimerai-je au sujet de l'amendement de mon honorable ami le leader de l'opposition? Tout ce que je puis en dire c'est qu'il clot le dernier chapitre de l'histoire des variations de mon honorable ami sur cette question. Je pourrais énumérer les nombreuses culbutes exécutées par mon honorable ami sur cette question depuis qu'elle est venue pour la première fois devant la Chambre, mais je n'en ferai rien, pour la même raison qui m'a été donnée l'an dernier dans la ville de Melville, quand je demandais pourquoi on n'avait pas compté les maisons. Il s'agit d'une nouvelle ville qui a poussé depuis deux ans sur la ligne du Transcontinental. Elle a une population évaluée aujourd'hui à 500 habitants, trois banques, quatre églises et une grande école avec quatre professeurs. A un de ces entreprenants ci-toyens que j'ai rencontré là-bas, un de ces nouveaux colons, de ces types caractéristiques des hommes de l'Ouest qui portera toujours au-dedans d'eux-mêmes un espoir éternel, je demandais combien il y avait de maisons dans la ville de Melville. Il me répondit: "Je ne pourrais vous dire, monsieur; nous ne les avons jamais comptées, car, si nous nous mettions à faire ce dénombrement, au moment où nous l'aurions terminé, il y aurait tant de construc-tions nouvelles que notre compte serait inexact". C'est pour le même motif que je ne compte pas les pirouettes faites par mon honorable ami le chef de l'opposition; je ne voudrais pas entreprendre une pareille tâche.

Peut-être pourrais-je simplement effleurer rapidement le sujet et montrer à quel degré d'inconséquence peut atteindre un grand parti qui a soif du pouvoir. Cette question qui est revenue encore une fois devant nous, qui a occupé une grande partie de la dernière session, a été présentée pour la première fois sous sa forme complète durant la session de 1909, à propos d'une motion faite par mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster). La motion a été citée plus d'une fois, mais comme elle for

me la base de la question que nous discutons en ce moment, elle vaut la peine d'être répétée. Mon honorable ami a proposé que:

La Chambre est d'avis que, vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps à prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

Retenez bien les termes: "Le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps". Pendant un long espace de temps cette question est restée en suspens devant la Chambre.

Le projet d'une marine canadienne destinée à protéger nos côtes et notre com-merce a plus d'une fois attiré l'attention de la Chambre. Il a été discuté dans de nombreuses assemblées publiques et dans d'innembrables articles de journaux, par conséquent, mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) suivait simplement la direction de l'opinion publique en le sou-mettant à la discussion de la Chambre. Quand, enfin, il a développé sa résolution, elle n'a été accueillie par aucun commentaire hostile, mais au contraire elle a été acceptée par tout le monde. Aucune voix de dissentiment ne s'est élevée, pas même la voix de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) qui assistait à la séance, qui a entendu la discussion, mais qui n'a pas pu mettre son courage à la hauteur de la situation et s'opposer à la résolution. Mon honorable ami nous a dit plus tard qu'il avait quitté la Chambre et n'était pas présent au moment du vote. Qu'il ait quitté la Chambre pour esquiver le vote ou pour un motif plus louable cela n'a pas d'importance, car, en ce moment-là, tout le monde était d'accord dans cette Chambre sur la proposition, et je dois dire que nul n'était plus enthousiaste pour l'appuyer que mon honorable ami le chef du parti conservateur. Il n'était pas satisfait de la résolution, mais il désirait qu'on se mît à l'œuvre immédiatement. J'étais moi-même en faveur de la motion, mais je pensais que les termes étaient un peu vagues et je crois qu'il était de mon devoir de la rédiger sous une forme plus concrète. Je présentai un amendement, que je ne citerai pas entièrement, mais il y a un paragra-phe qui renferme l'essence même de toute la question et dont je donnerai lecture à la Chambre:

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien, en coopération et relation intimes avec la marine impériale dans le sens indiqué par l'amirauté, lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie